

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 15 avril 2024
18 H 00 à la Salle des Fêtes de St Remy en Bouzémont
sous la présidence de Mme CHEVALLOT Pascale

PRESENTS : ARRIGNY : BOUQUET Laurent, BRANDONVILLERS : HERVEUX Jean-Luc, CHATILLON S/ BROUE:// CLOYES S/ MARNE : ROYER Jean-Louis, DOMPREMY : VINCENT Jocelyne, DROSNEY :// ECOLLEMONT : CHRUSTOWSKI A ECRIENNES : BONNEFOIS Jean-Marc, FAVRESSE : LOISELET Florence, GIFFAUMONT : CALABRESE JP, GIGNY-BUSSY : CHEVALLOT Pascale, HAUSSIGNEMONT : GUILLEMIN Daniel, HEILTZ LE HUTIER : GERARD Corine, ISLE S/MARNE : //, LARZICOURT : BOURGOIN Régis, LUXEMONT-VILOTTE : GAGNEUX Gilles ,MARC Philippe, MATIGNICOURT : LECLERC Didier, MONCETZ L'ABBAYE : CARON Monique, NORROIS : FOUGEROUSE Rémy, ORCONTE : PUJOL Eric, HERNANDEZ Mario, OUTINES : GERARD Benoit, STE MARIE DU LAC : BOUCHE Alain, ST REMY EN BZT : VALOTA Sylvian, DE BOUVET Michel, GUILBEAU-DELEAU Christine, SCRUPY : BEAUVOIS Jean-Philippe, THIEBLEMONT : GIRARDOT Christian, GIUGANTI Christian

Absent excusé : RESER Joël
Absent : LANDROIT Philippe

Mme Florence LOISELET a été élue secrétaire de la séance.

M. LE ROY Emmanuel donne pouvoir à Mr HERVEUX Jean Luc
Mme SCHIBI Jacqueline donne pouvoir à Mr GIRARDOT Christian

Présents : 27 Pouvoirs : 2 Votants : 29 Quorum : 16

Le quorum étant atteint, la séance est ouverte à 18h07

Présentation du procès-verbal de la séance du 21 mars 2024 : Monsieur Bouquet demande des modifications sur le paragraphe 4 de la page 14. Après ces modifications, le PV est approuvé à l'unanimité.

La présidente rappelle l'ordre du jour de la séance portant principalement sur le vote des budgets.

Ordre du jour :

- Vote des budgets annexes et principal
- Fongibilité des crédits en M 57 pour l'année 2024
- Tarifs de la halte nautique
- Demande de subvention pour le fonctionnement de la structure France- Services
- Désignation des représentants au comité de programmation LEADER du Groupe d'Action Local (GAL)Pays Vitryat
- Débat sur les zones d'accélération des énergies renouvelables

Questions diverses.

Vote des budgets annexes

1) Budget assainissement collectif

Danièle Guillemain présente le budget 2024 et donne des explications sur les dépenses prévues pour la réalisation du programme de travaux.

Section de fonctionnement :

	dépenses	prévu	réalisé	prévu	Voté
		2023	2023	2024	2024
23	Virement section investissement	129 021,00	0,00	0,00	0,00
11	charges à caractère général	458 688,00	231 081,27	277 164,00	473 831,07
12	charges de personnel	41 100,00	31 220,89	25 820,00	45 820,00
14	Reversement agence de l'Eau	17 631,00	17 629,77	16 468,00	16 468,00
65	autres charges de gestion courante	1 400,00	0,00	2 000,00	2 000,00
66	intérêts d'emprunt	9 539,00	9 133,02	9 841,00	9841,00
67	Charges exceptionnelles	1 900,00	1 378,18	6 000,00	6000,00
68	dotations aux provisions	1 800,00	255,96	1 800,00	1 800,00
42	opérations ordre de transfert	150 767,00	150 766,83	153 469,00	153 469,00
	Total des dépenses de fct	811 846,00	441 465,92	492 562,00	709 229,07
	Recettes	Prévu	réalisé	prévu	Voté
		2023	2023	2024	2024
2	résultat reporté (excédent)	286 829,09	0,00	216 667,07	216 667,07
70	redevances	421 067,00	330 152,69	419 152,00	419 152,00
74	Prime d'épuration	34 879,00	19 993,66	2 775,00	2 775,00
75	Autres produits de gestion :FCTVA	6 575,00	14 173,61	8 208,00	8 208,00
77	Produits exceptionnels		0,37	0,00	0,00
42	transfert entre section	62 496,00	62 495,19	62 427,00	62 427,00
	total des recettes de fct	811 846,09	426 815,52	492 562,00	709 229,07

total des recettes fonctionnent sans ajouter l'excédent

	Dépenses	prévu	réalisé	Prévu	Voté
		2023	2023	2024	2024
1	report déficit antérieur			55 511,62	55 511,62
13	subvention d'équipement			3 000,00	5 000,00
16	emprunts	61 619,00	61 616,97	66 603,00	66 603,00
20	immobilisations incorporelles	214 882,00	99 335,45	318 585,00	268 585,00
21	immobilisations corporelles	85 804,00	30 741,59	14 290,00	14 290,00
23	Immobilisation en cours	561 035,00	432 781,75	970 906,00	968 906,00
40	transfert entre sections	62 496,00	62 495,19	62 427,00	62 427,00
41	opérations d'ordre patrimonial	132 633,00	107 381,35	109 311,00	109 311,00
	total des dépenses d'investissem	1 118 469,00	794 352,30	1 600 633,62	1 550 633,62
	Recettes	prévu	réalisé	Prévu	Voté
		2023	2023	2024	2024
	report excédent antérieur	35 362,07	0,00	0,00	0,00
10	Dotations et réserves	106 128,00	48 588,43	391 994,62	341 994,62
13	subventions d'investissement	514 558,00	293 034,00	775 859,00	775 859,00
16	emprunts	50 000,00	103 708,00	170 000,00	170 000,00
40	opérations d'ordre de transfert	150 767,00	150 766,83	153 469,00	153 469,00
41	Opérations patrimoniales	132 633,00	107 381,35	109 311,00	109 311,00
21	Virement de la section de fct	129 021,00		0,00	0,00
	total des recettes d'investissem	1 118 469,07	703 478,61	1 600 633,62	1 550 633,62

Danièle Guillemain rappelle que le chapitre 11 est principalement consacré aux dépenses classiques (eau, électricité) mais aussi aux frais d'analyse des eaux et de bilans 24h, aux prestations de service et d'affermage.

En dépenses d'investissement, il est prévu des travaux à Heiltz le Hutier et Thièblemont- Farémont ainsi qu'à Sainte Marie du Lac et les diagnostics sur Giffaumont- Champaubert et Arrigny.

Les élus n'ayant pas de question, la présidente propose de passer au vote

N° 51/2024 : VOTE DU BUDGET ASSAINISSEMENT 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Considérant le projet de budget ASSAINISSEMENT pour l'exercice 2024 présenté par La Présidente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Communautaire, DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 comme suit :

Le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	709 229.07	709 229.07
INVESTISSEMENT	1 550 633.62	1 550 633.62

Madame Guillemain remercie Sandrine Pujol pour le travail effectué.

Madame Chevallot rappelle qu'il y aura beaucoup de travaux à prévoir dans les années à venir.

2) Budget de la maison médicale

Pascale Chevallot présente le budget de la maison médicale qui est construit comme celui des années précédentes.

	dépenses de fonctionnement	prévu	réalisé	Prévu et voté
		2023	2023	2024
23	Virement section investissement	15 433,00	0,00	9 489
11	charges à caractère général	11 699,75	7 640,67	21 288,23
12	charges de personnel	0,00	0,00	0
65	autres charges de gestion courante	2,00	1,23	9
66	intérêts d'emprunt	8 184,00	8 155,66	8 300
42	opérations ordre de transfert	3 811,00	3 810,67	3 611
	Total des dépenses de fct	39 129,75	19 608,23	42 697,23
	Recettes de fonctionnement	Prévu	réalisé	Prévu
		2023	2023	2024
2	Résultat 2023 reporté	7 929,75	0,00	10 897,23
75	revenus des immeubles	31 200,00	31 808,52	31 800
	total des recettes de fct	39 129,75	31 808,52	42 697,23

Le montant des charges à caractère général prévu en 2024 est élevé pour équilibrer la section de fonctionnement. Il est prévu d'installer un adoucisseur d'eau, l'eau très calcaire provoquant des pannes régulièrement.

	Dépenses d'investissement	prévu	réalisé	Prévu et Voté
		2023	2023	2024
1	solde d'exécution reporté	9 632,15	0	9 232,81
16	emprunts	13 044,00	13 043,48	13 100
21	agencements installations- mobilier	6 200,00	0,00	0
	total des dépenses d'investi	28 876,15	13 043,48	22 332,81
	Recettes d'investissement	prévu	réalisé	Prévu
		2023	2023	2024
	virement de la section de fct	15 433,00	0,00	9 489
40	opérations d'ordre de transfert	3 811,00	3 810,67	3 611
1068	excédents de fct capitalisés	9 632,15	9 632,15	9 232,81
	total des recettes d'invest	28 876,15	13 442,82	22 332,81

Ce budget n'appelant aucune question de la part des élus, elle propose de passer au vote.

N° 52/2024 : VOTE DU BUDGET MAISON MEDICALE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Considérant le projet de budget MAISON MEDICALE pour l'exercice 2024 présenté par La Présidente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Communautaire, DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 comme suit :

Le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	42 697.23	42 697.23
INVESTISSEMENT	22 332.81	22 332.81

3) Budget « La Formerie »

Pascal Chevallot présente le budget 2024 dans lequel on retrouve depuis quelques années les opérations d'ordre de transfert en fonctionnement et en investissement.

De même, le chapitre 11 présente un montant élevé pour permettre d'équilibrer le budget.

	dépenses de fonctionnement	prévision	réalisé	Prévu et voté
		2023	2023	2024
23	Virement à la section d'investissement	0,00	0,00	9 814,62
11	Charges à caractère général	21 062,24	2 218,40	28 951,49
65	autres charges de gestion courante	3,00	1,42	10

42	opérations ordre de transfert	37 063,00	37 062,29	10 743
	Valeurs comptables des immo cédées	9 675,64	9 675,64	
	différences sur réalisations	15 324,36	15 324,36	
	dotation aux amortissements	12 063,00	12 062,29	
	Total des dépenses de fct	58 128,24	39 282,11	49 519,11
	Recettes	Prévision	réalisé	prévu
	Fonctionnement	2023	2023	2024
2	résultat reporté	2 840,24	0,00	19 331,11
42	quote part des sub d'investissement	25 388,00	25 387,91	25 388
75	revenus des immeubles	4 900,00	5 137,12	4 800
77	produits exceptionnels			0
	7714 créances admises en non valeur	0,00	247,95	
	775 produit d'une cession immobilière	25 000,00	25 000,00	
	total des recettes de fct	58 128,24	55 772,98	49 519,11

	Dépenses d'Investissement	prévu	réalisé	Prévu et voté
	I	2023	2023	2024
1	solde d'exécution reporté	20 169,62	0,00	0
16	emprunts	6 844,00	6 844,00	0
21	agencements installation- mobilier	8 591,00	0,00	0
40	opérations d'ordre de transfert	25 388,00	25 387,91	25 388
	total des dépenses d'investi	60 992,62	32 231,91	25 388
	Recettes d'Investissement	prévu	réalisé	Prévu
		2023	2023	2024
24	produit de cession immobilière	3 760,00	0,00	0
40	opérations d'ordre de transfert	37 063,00	37 062,29	10 743
1068	excédents de fct capitalisés	20 169,62	20 169,62	0
21	Virement de la section de fonctionnem			9 814,62
001	Solde d'exécution reporté			4 830,38
	total des recettes d'investissement	60 992,62	57 231,91	25 388

Ce budget n'appelant aucune question de la part des élus, elle propose de passer au vote

N° 50/2024 : VOTE DU BUDGET ZA LA FORMERIE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Considérant le projet de budget ZA LA FORMERIE pour l'exercice 2024 présenté par La Présidente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Communautaire

DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 comme suit :

Le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	49 519.11	49 519.11
INVESTISSEMENT	25 388.00	25 388.00

4) Budget de la halte nautique

Pascale Chevallot précise que la dépense de fonctionnement principale (1500 €) est la prestation avec les Voies Navigables de France (2024 et solde 2023)

La recette réelle de fonctionnement est apportée par la régie halte nautique (950 €)

section de fonctionnement halte Nautique

	dépenses	réalisé	prévu	réalisé	Prévu et voté
		2022	2023	2023	2024
11	6061: eau et électricité	734,19	850,00	528,19	800,01
11	611 prestation avec VNF	964,75	1 000,00	516,50	1 500,00
11	réparation sanitaires	228,00	0,00	0,00	
11	63512 taxes foncières	167,00	170,00	179,00	180,00
42	opérations ordre de transfert	1 680,92	1 681,00	1 680,92	1 681,00
2	Déficit de fonctionnement		208,55		
	Total des dépenses de fct	3 774,86	3 909,55	2 904,61	4 161,01
	Recettes de fonctionnement	réalisé	Prévu	réalisé	Prévu
		2022	2023	2023	2024
002	Excédent antérieur reporté				640,01
75	régie occupation	1 127,50	1 100,55	944,17	950,00
42	quote part des subventions trans	1 255,00	1 255,00	1 255,00	1 255,00
77	virement du budget principal	1 700,00	1 554,00	1 554,00	1 316,00
	total des recettes de fct	4 082,50	3 909,55	3 753,17	4 161,01

Pour équilibrer la section d'investissement présentant une recette « obligatoire » de 6 278,12 €, il est prévu en dépenses des travaux pour un montant de 5 023,12 €. Le chauffe-eau sera changé en 2024

	Dépenses d'investissement	réalisé	prévu	réalisé	Prévu et voté
		2022	2023	2023	2024
40	amortissement subventions	1 255,00	1 255,00	1 255,00	1 255,00
21	agencements installations -mobilier	0,00	4 597,20	0,00	5 023,12
	total des dépenses d'investissement	1 255,00	5 852,20	1 255,00	6 278,12
	Recettes d'Investissement	réalisé	prévu	réalisé	Prévu
		2 022,00	2 023,00	2 023,00	2024
1	excédent antérieur	0,00	4 171,20	0,00	4 597,12
40	opérations d'ordre de transfert	1 680,92	1 681,00	1 680,92	1 681,00
	total des recettes d'investissement	1 680,92	5 852,20	1 680,92	6 278,12

Ce budget n'appelant aucune question de la part des élus, elle propose de passer au vote.

N° 49/2024 : VOTE DU BUDGET HALTE NAUTIQUE 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
Considérant le projet de budget HALTE NAUTIQUE pour l'exercice 2024 présenté par La Présidente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire, DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 comme suit :

Le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	4 161.01	4 161.01
INVESTISSEMENT	6 278.12	6 278.12

Pascale Chevallot rappelle que lors de ce conseil, il s'agira de définir de nouveaux tarifs pour l'usage des installations à la Halte Nautique. Les tarifs n'ont pas été modifiés depuis 2019.

5) Budget « Ordures Ménagères.

Pascale Chevallot rappelle qu'en 2023, le conseil communautaire a décidé que le SYMSEM percevrait la REOM Incitative en lieu et place de la CC à compter du 1^{er} janvier 2024.

Il est cependant nécessaire de réaliser un budget 2024 concernant la facturation des OM du 1^{er} juillet 2023 au 31 décembre 2023. (une dépense réelle prévue de l'ordre de 296 000 €).

Puis elle présente le budget 2024 qui ne comporte pas de section d'investissement, en indiquant que lors du prochain conseil, une délibération pour admettre des créances en non valeur devra être prise.

	dépenses	prévu	réalisé	Prévu et voté
		2023	2023	2024
11	charges à caractère général	556 500,00	553 097,25	344 021,27
	611 paiement au symsem	554 400,00	551 534,10	
	6261 frais d'affranchissement	2 000,00	1 415,63	
	627 services bancaires	100,00	147,52	
65	créances admises en NV et éteintes	10 040,17	0,00	10 000,00
67	titres annulés	20 000,00	315,99	10 000,00
68	dotations aux provisions pour dé	16 801,00	1 663,31	10 000,00
	total des dépenses de fct	603 341,17	555 076,55	374 021,27
	Recettes	Prévu	réalisé	Prévu
		2023	2023	2024
2	résultat reporté	46 841,17	0,00	44 021,27
70	redevance OM	556 500,00	552 244,14	330 000,00
77	produits exceptionnels	0,00	12,51	
	total des recettes de fct	603 341,17	552 256,65	374 021,27

Ce budget n'appelant aucune question de la part des élus, elle propose de passer au vote.

N° 47/2024 : VOTE DU BUDGET ORDURES MENAGERES 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
 Considérant le projet de budget ordures ménagères pour l'exercice 2024 présenté par La Présidente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil Communautaire, DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 comme suit :

Le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	374 021.27	374 021.57
INVESTISSEMENT	0	0

Monsieur Bourgoïn évoque le sujet sur les impayés OM. Compte-tenu du montant encore important mais moindre que celui annoncé lors du conseil du 21 mars, les communes seront sollicitées pour permettre des relances plus efficaces.

6) Budget SPANC: Service Public d'Assainissement Non Collectif

Pascale Chevallot présente le budget 2024 SPANC qui ne comporte pas de section d'investissement. A ce jour, les recettes sont les redevances payées par les usagers lors d'une demande de conception et de réalisation (remise aux normes ou nouvelle construction) ou bien pour une demande de diagnostic d'une installation existante. La dépense principale (chapitre 11) concerne les frais du prestataire :la COVED pour la réalisation des études et diagnostics.

	dépenses	prévu	réalisé	Prévu Et voté
		2023	2023	2024
11	charges à caractère général	12 455,93	4 997,80	11 090,13
	604 achat d'études prestation services	12 445,93	4 997,30	11 080,13
	627: services bancaires et assimilés	10,00	0,50	10,00
65	6541créances admises en non valeur	250,00	0,00	500,00
67	titres annulés	1 000,00	150,00	1 000,00
68	dotations aux provisions pour dé	230,00	88,00	230,00
	total des dépenses	13 935,93	5 235,80	12 820,13
	Recettes	Prévu	réalisé	prévu
		2023	2023	2024
2	résultat reporté	2 435,93	0,00	6 320,13
70	redevance SPANC	11 500,00	9 120,00	6 500,00
77	produits exceptionnels	0,00	0,00	0
	total des recettes de fct	13 935,93	9 120,00	12 820,13

Ce budget n'appelant aucune question de la part des élus, elle propose de passer au vote.

N° 48/2024 : VOTE DU BUDGET SPANC 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,
 Considérant le projet de budget SPANC pour l'exercice 2024 présenté par La Présidente,

Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil Communautaire

DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 comme suit :

Le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement

et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	12 820.13	12 820.13
INVESTISSEMENT	0	0

7) Budget principal

Pascale Chevallot présente le budget 2024

Elle rappelle aux élus qu'un document supplémentaire leur a été distribué en début de séance donnant précisément le détail du budget article par article. En effet, des modifications ont été apportées dans quelques chapitres après la transmission de renseignements début avril notamment les montants des DGF. (modification en rouge)

Dépenses de fonctionnement	prévu 2023	réalisé 2023	Prévu 2024	Voté Budget 2024
Charges à caractère général (011)	688 321,90	515 050,33	600 900	600 900+311 647,91
Charges de personnel (012)	940 200,00	871 778,44	955 800+20 000	975 800
FNGIR et FPIC(14)	88 465,00	88 465,00	90 411+ 42 835	133 246
Charges de gestion courante (65)	480 200,00	381 647,73	467 236 + 3 851	471 087
Charges financières (66)	15 000,00	14 773,16	12 400	12 400
Autres charges exceptionnelles (67)	1 900,00	1 694,40	3 500	3 500
Provision pour actifs circulant (68)	1 500,00	320,00	1 500	1 500
Total dépenses réelles de fonctionnement	2 215 586,90	1 873 729,06	2 198 433	2 510 080,91
Variation des dépenses / an précé		+ 3%	+ 13,5 %	
Virement à la section d'invest	40 000,00	0,00	236 735,34	236 735,34
Dotations aux amortissements(042)	49 046,00	48 861,90	51 324	51 324
Total des dépenses de fonctionnement	2 304 632,90	1 922 590,96	2 486 492,34	2 798 140,25

Les dépenses de fonctionnement prévues au budget 2024 représentent 13,5 % de plus que celles de 2023.

Justifications :

Coût des charges EDF plus que doublé en 2024 pour les contrats suivants : contrats dans les écoles de Thièblemont, St Remy et Bâtiment périscolaire) article 60612 : 59 220 € en 2023 ; prévu 112 000 € en 2024.

Au chapitre 12, les charges de personnel sont beaucoup plus importantes. Versement prime pouvoir d'achat : 17 000 € en février 2024 , augmentation des salaires au 1^{er} janvier + 8000 € et recrutement d'une chargée de RH et du suivi des dossiers à compter du 1^{er} juin 2024. (43 000 €) et 20 000 € sont ajoutés pour prévoir les Volontaires Territoriaux Administratifs (un pour le PTRTE et un pour Territoire d'Industrie) en partenariat avec les autres Com-Com du Pays vitryat.

Le chapitre 14 comprend un prélèvement de l'état de 17 530 € (trop perçu en 2020) FNGIR : 26 881 € et FPIC : 46 000 € ainsi que 42 835 € (CPS)à reverser aux 25 communes.

Pascale Chevallot explique aux élus qu'une modification apportée par la loi de finances 2024 concerne La DGF des communes membres d'un EPCI à fiscalité additionnelle ou à fiscalité professionnelle de zone.

- en 2024, ces communes transfèrent obligatoirement à leur EPCI une part de leur dotation forfaitaire (correspondant à la « compensation part salaires » (CPS) de la taxe professionnelle) ;
- en contrepartie, l'EPCI versera à ces communes, chaque année à compter de 2024, une attribution égale au montant transféré en 2024.

Le chapitre 65 comporte les grosses dépenses suivantes : Indemnités de fonction 47 500€ - Contingent SDIS : 83 000 € - versement aux syndicats : 226 300 € (payé en 2023, 144 067 €) - contingent d'aide sociale : 60 000 € + 3851 € (une commune oubliée)- subvention aux associations 33 000 €.

Ensuite elle présente le détail du compte 65541 donnant les participations de la CCPBD aux différents syndicats.

Contribution aux organismes de regroupement (65541)	réalisé 2022	prévu 2023	réalisé 2023	Voté 2024
STIS du Der	0,00	50 000,00	0,00	55 000,00
STIS de Somsois	4 389,00	4 600,00	4 389,00	4 500,00
SMVOS Sermaize	2 260,00	2 700,00	3 899,00	4 000,00
STIS de Vitry le François	36 526,00	20 000,00	18 074,00	20 000,00
Transdev Sainte Marie du Lac	0,00	0,00	1 125,01	1 700,00
Cotisation ADEVA	23 040,00	23 500,00	22 880,00	23 000,00
Plateforme énergétique	5 068,80	0,00		
OPAH Vitryat est		30 000,00	12 574,59	28 000,00
Agence Développement Marne	3 461,50	3 700,00	3 561,00	3 700,00
Syndicat du Der : tourisme	42 513,00	42 900,00	42 912,60	42 850,00
Syndicat de démoustication		20 000,00	5 977,20	10 000,00
Syndicat du Perthois	8 851,03	10 000,00	7 662,03	9 000,00
Syndicat de la Blaise(SMBMA)	2 557,00	3 000,00	2 836,00	5 050,00
Syndicat de la Marne moyenne	13 948,21	15 000,00	13 903,73	15 000,00
Syndicat de la Voire	4 273,00	4 600,00	4 273,00	4 500,00
Région Grand- Est trans scola		10 000,00		
total	146 887,54	240 000,00	144 067,16	226 300,00

Elle précise que la plateforme énergétique (la contribution de la CCPBD au dispositif GAIAH) pour la rénovation des habitations et du petit tertiaire est payé sur un autre compte. Il en est de même pour les frais de transports scolaires , région Grand -Est, à la pause méridienne sur les écoles d'Hauteville et de Sainte Marie du Lac.

Puis Pascale Chevallot présente les propositions d'attribution de subventions aux différentes associations du territoire. Elle informe les élus que les membres de la commission « finances » ont proposé d'accorder une subvention exceptionnelle de 5675 € à l'office de tourisme du Der à l'occasion des 50 ans d'existence du Lac.

Quelques élus se demandent comment ce montant a été choisi. Pascale Chevallot répond qu'il représente 1 € par habitant.

Laurent Bouquet dit que cette subvention revient à régler deux fois la cotisation versée au syndicat du Der (tableau ci- dessus).

Pascale Chevallot précise que des spectacles seront organisées sur Sainte Marie du Lac et Giffaumont et que la CCPBD souhaitait participer à leur financement.

Laurent Bouquet réitère que la compétence « animation touristique » est déjà réglée dans la cotisation versée, pourquoi payer pour cette pièce théâtrale à Giffaumont.

Jean- Pierre Calabrèse demande l'avis des autres élus au sujet de cette subvention, élus qui font part de leur accord.

Pascale Chevallot informe les élus qu'une association dont l'activité principale est la création de tableaux de peinture demande une subvention pour monter une exposition dans la grande salle du syndicat du Der.

Jean- Pierre Calabrèse précise que les tableaux seront des reproductions de cartes postales des villages disparus.

Pascale Chevallot propose d'accorder à cette association 595 € soit un total de subventions de 32 000 €.

Subventions aux associations compte 6574	réalisé 2022	Prévu 2023	Réalisé 2023	Prévu 2024
AFPAN : festival de la photo	3000	3 500	3500	3 600,00
Association Cap Der	0	1 500	1500	2 000,00
Assoc de Loisirs Heiltz le Hutier	0	500	500	0,00
Familles Rurales territoire	500	500	0	0
Asso Touristique Amis du Lac	800	800	800	800
CLIC Sud est Marnais	6000	6000	6000	6000
Mission Locale	1000	1000	1000	1000
Conciliateur de justice	350	370	370	400
Association muse Art Règne	0	0		0
Association village musée du Der	4500	4700	4700	4700
Marne-Orconté - Bragard'euche 2020	1500	0		0
Asso Familles rurales Nord(orconte)	800	800	800	900
Asso Familles rurales Sud (Gigny..	2000	2000	2000	2000
Familles rurales mobilité solidaire	870	870	870	870
association de soutien Alzheimer	430	450	450	450
Le Pass'âge	500	500	500	500
Foyer des Jeunes (ping-pong)	500	500	500	500
Asso Cœur de Der	500	1000	1000	0
LPO	500	300	300	500
Asso laïque des amis de l'église de St	300	300	300	300
ligue de l'enseignement de la meuse	300	500	500	500
Association Der' Range	200	200	200	200
Asso des cavaliers de matignicourt	200	200	200	200
subvention école de sainte marie		700	700	
Jeunes sapeurs pompiers de Vitry		310	310	310
Asso de tir les enfants du Bocage		500	500	
Office de Tourisme du Der				5675
Association festival des vieilles feuil				595
total	24 750	28 000	27 500	32 000

Après ces ajustements, il reste encore 311 647,91 € à inscrire en dépenses de fonctionnement pour équilibrer le budget, les recettes s'élevant à 2 798 140,25 €.

Il est proposé d'inscrire ces crédits au chapitre 11

Concernant les recettes,

Avec la M57, le chapitre 73 est maintenant composé uniquement des impôts et taxes dont principalement la fraction compensatoire CVAE.

Le chapitre 731 comprend les impôts directs locaux, la CFE, et la redevance des mines.

Chapitre 70 : Pas de remboursement des communes en 2024 pour leur participation aux travaux de voirie

Chapitre 74 : Prévu 519 318 € Pas de contrats aidés en 2024 donc pas d'aides de l'état (ASP)

Prévu au budget Estimations : Dotation d'interco : 290 000 € et dotation bonifiée 40 000 €

Dotations réellement attribuées : 288 846 € et dotation bonifiée : 81 996 € (mais 42 835 € à reverser aux communes) soit un écart de 40 842 € à ajouter au chapitre 74 .

Recettes de fonctionnement	Prévu 2023	réalisé 2023	Prévu 2024	Voté BP 2024
Impôts et Taxes (73)	1 422 461,00	1 436 757,00	1 502 709	694 045
Impositions directes (731)				808 664
Prestations de Services(70)	243 500,00	265 176,94	260 000	260 000
Dotations et participations(74)	510 990,00	537 783,79	519 318	519 318 +40 842
Total des recettes réelles	2 176 951,00	2 239 717,73	2 282 027	2 322 869
Remboursement personnels (13)	14 000,00	4 863,16	25 500	25 500
Produits exceptionnels(77)	4 000,00	9 773,56	0	
Autres produits (75)	2,00	2,86	8 005	8 005
reprise sur provisions(78)	110,00	110,00	320	320
Résultat reporté(002)	109 569,90		441 446,25	441 446,25
Total recettes de fonctionnement	2 304 632,90	2 254 467,31	2 757 298,25	2 798 140,25

Puis Pascale Chevallot présente la section d'investissement en commençant à donner le détail des principaux projets 2024 dont pour la plupart, des subventions ont été sollicitées.

Dépenses d'investissement 2024 : Projets prévus

- **Rénovation énergétique du groupe scolaire de Thièblemont- Farémont :**

Diagnostic de performance thermique : 3 960 € HT	}	35 800 € HT soit 42 960 € TTC
Rénovation éclairage en LED : 23 794 €		
Programmation du système de chauffage : 8 046 €		

- **Rénovation thermique du Groupe scolaire de Luxémont- Villotte**

Frais AMO et Maîtrise d'œuvre : 17 554 €	}	160 304 € HT soit 192 368 € TTC
Diagnostic de performance énergétique 3 540 €		
Travaux isolation et toiture centrale : 139 210 €		

Manque estimation Bureaux de contrôle divers

- **Aménagement Maison France – Services dans l'ancien local de Somelec**

1^{ère} hypothèse : refaire que la structure et aménager le rez de Chaussée

AMO complète	11 100 €	} 168 600 € HT soit 202 320€ TTC
Élaboration PC ; Etudes diverses - consuel : 9 500 €		
Estimation travaux	148 000 €	

2^{ème} hypothèse : Refaire l'ensemble du bâtiment avec salle de réunion au 1^{er} étage et salle d' archives

AMO complète	17 100 €	} 254 600 € HT soit 305 520 € TTC
Elaboration PC ; études diverses et contrôles : 9 500 €		
Estimation travaux :	228 000 €	

La commission finances propose de retenir la 2^{ème} hypothèse.

- **Aménagement intérieur médiathèque de Thiéblemont- Farémont et changement de mobilier pour la médiathèque de Saint Remy en Bouzemont**

Mobiliers et accessoires : 60 000 € TTC

Équipements informatiques (matériels et logiciels) : 20 000 € TTC

- **Voiries 2024** : Haussignémont : 212 600 € TTC – Sainte Marie du Lac : 72 710 € soit un total de dépenses de 285 310 € TTC

- **Equipements numériques pour les écoles** : ENI, Ordinateurs, Tablettes : 11 250 € HT soit 13 500 € TTC

Emprunts 2024 : 76 400 €. Trois prêts arrivent à terme courant 2024 : remboursement de capital en 2024 pour ces 3 prêts : 17 483 €. Mais nouvel emprunt FTTH à réaliser d'un montant de 180 000 € sur 15 ans (durée proposée par la commission finances) : soit un capital de 12 000 € à 13 000 € environ par an.

Ce nouvel emprunt sera contracté au 1^{er} semestre 2024 avec des remboursements trimestriels ;
Prévu au budget : 2 remboursements trimestriels

dépenses d'investissement 2024		recettes d'investissement 2024		
		RAR	RAR	
				170 000 fctva
Emprunts CC	85 124,00			
Emprunt communes	1 740,00			0,00
Emprunt SDIS	30 000,00			51 324,00 opérations d'ordre
Urbanisme	30 000,00	15 000,00		0,00
matériels informatique	10 000,00	11 000,00		5 625,00 detr info
Matériels et mobilier	80 000,00	0,00		32 000,00 sub départem /drac
Voirie Giffaumont	20 000,00			
Voirie Brandonvillers	10 000,00			
Voirie luxémont	0,00	42 000,00		0,00
Voirie St Remy		10 000,00		
Voirie Ecriennes	20 000,00			
Voirie Outines	20 000,00			
Voirie Thièblemont	22 000,00			
Voiries 2024	290 000,00			20 000,00 detr 2024 38 000,00 sub départ 100 000,00 rembt communes
renov énerq école Luxé	200 000,00			120 000,00 fonds vert / detr/région
projet étudiant		7 627,00	4 923,00	région GE
				180 000,00 emprunt FTTH
maison France services	300 000,00			180 000,00 detr et région
			70 000,00	15 000,00 sub état école thièblemor
Chauffage école thièble	43 000,00			14 000,00 sub fonds vert
FTTH	362 000,00	0,00	63 000,00	communes
achat terrain st Remy		17 000,00		
total dépenses 2024	1 523 864,00	102 627,00	137 923,00	925 949,00 total recettes 2024
				325 883,66 excédent d'investisse 236 735,34 virement sect fct
total dépenses 2024	1 626 491,00		1 626 491,00	total recettes
opérations patrimoniales				
total dépenses	1 626 491,00		1 626 491,00	total recettes

A la lecture, il est constaté une erreur d'écriture, en dépenses d'investissement, Le mot « Drosnay » est remplacé par « Brandonvillers ». Il faut ajouter également une ligne « voirie Outines » pour la rue Sainte Anne. Pour ne pas modifier la dépense totale, la voirie « Thièblemont » est réduite de 20 000 €. (22 000 € au lieu de 42 000 €).

N° 53/2024 : VOTE DU BUDGET GENERAL 2024

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2312-1 et suivants,

Vu le projet de budget GENERAL pour l'exercice 2024 présenté par La Présidente,

Après en avoir délibéré, le conseil Communautaire

DECIDE d'adopter le budget primitif 2024 comme suit :

Le budget est voté par nature au niveau du chapitre pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

	DEPENSES	RECETTES
FONCTIONNEMENT	2 798 140.25	2 798 140.25
INVESTISSEMENT	1 626 491.00	1 626 491.00

Monsieur Gérard demande s'il n'y aura pas besoin d'un Permis de Construire pour l'aménagement des locaux de France Services et s'il sera demandé de surélever également.

Pascale Chevallot précise que c'est un changement de destination (autre usage) et qu'il ne devrait pas à être nécessaire de modifier la hauteur de plancher.

Monsieur Bouquet demande pourquoi le projet du bâtiment modulaire pour agrandir les locaux actuels a été abandonné.

Pascale Chevallot lui explique que Le PPRI, approuvé après 2008, année de réalisation du bâtiment administratif actuel, ne le permet pas (nécessité de rehausser de 50 cm environ) le plancher.

En attendant l'aménagement de l'ancien local de SOMELEC pour y installer la structure France Services, un modulaire de 30m² accueillant deux bureaux sera loué, Un bureau étant nécessaire pour accueillir la nouvelle employée qui arrive au 1^{er} juin.

Laurent Bouquet demande si la personne recrutée au 1^{er} juin sera une R.H ou une D.G.S. (Directrice Générale des Services).

Pascale Chevallot lui répond qu'elle est recrutée en tant que RH et également en appui des élus sur les dossiers. Sa première mission sera de s'occuper de la gestion du personnel, de procéder aux entretiens professionnels, d'écrire les lignes directrices de gestion. Elle précise que cette personne vient d'obtenir son concours d'ingénieur territorial.

Laurent Bouquet retorque qu'un ingénieur ne peut pas être D.G.S (selon le code de la fonction publique).

Pascale Chevallot lui précise de nouveau qu'elle n'est pas recrutée en tant que « dgs » mais qu'en plus de ses missions RH, elle sera chargée du suivi des dossiers de la com-com.

N° 54/2024 : Demande de subvention pour le fonctionnement de la structure France- Services :

La présidente rappelle que le financement de la structure France – Services est pris en compte dans le budget principal mais qu'il est possible de faire ressortir les dépenses de fonctionnement.

Les recettes étant des fonds propres et des subventions.

La Présidente précise qu'en 2024, une seule subvention forfaitaire de l'Etat sera attribuée mais d'un montant supérieur à celles reçues en 2023.

Compte administratif 2023 de la structure France Services.

Charges à caractère général :	8 238,31 €	Subvention FNADT :	20 000,00 €
Charges de personnel :	68 621,73 €	Fonds inter- opérateurs :	15 000,00 €
Total des dépenses :	76 860,04 €	Participation CCPBD :	41 860,04 €
		Total des recettes :	76 860,04 €

Des dépenses en 2023, supérieures à la prévision : 62 570 € du fait du recrutement en tuilage d'une agente FS dès août jusqu'à la démission mi-octobre d'une autre agente.

Prévisionnel 2024 de la structure France- Services :

Charges à caractère général : 6 770 €	Fonds national FS : 40 000€
Charges de personnel : 59 500 €	Participation CCPBD : 26 270 €
Total des dépenses : 66 270 €	Total des recettes : 66 270 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil communautaire :

- Approuve le budget prévisionnel 2024 de la structure France Services
- Autorise la présidente à solliciter et à recevoir une subvention issue du Fonds National France-Services d'un montant de 40 000 € ainsi qu'à signer tout document nécessaire à ce versement.

N° 55/2024 : FONGIBILITE DES CREDITS : AUTORISATION DE VIREMENT DE CREDITS

La présidente expose :

Du fait du passage à la nomenclature comptable M57 à compter du 1^{er} janvier 2024, la communauté de communes est amenée à définir une politique de fongibilité des crédits pour les sections de fonctionnement et d'investissement.

Ainsi, l'instruction M57 donne la possibilité à l'exécutif, sur autorisation de l'assemblée délibérante, de procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section, à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel.

Cette fongibilité permet d'ajuster, dès que le besoin apparaît, la répartition des crédits sans modifier le montant global des sections. Elle permet de réaliser sans attendre des opérations purement techniques. Ces dispositions contribuent à améliorer l'efficacité de l'exécution budgétaire et la réactivité opérationnelle.

L'assemblée délibérante est informée des virements de crédits opérés lors de sa plus proche séance, dans les mêmes conditions que la revue des décisions prises dans le cadre de l'article L2122-22 du CGCT.

Il vous est donc proposé de m'autoriser à procéder à des virements de crédits de chapitre à chapitre au sein de la même section, dans la limite de 7,5 % des dépenses réelles de chaque section et à signer tout document s'y reportant.

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des Membres présents, le conseil communautaire :

- Autorise la présidente à procéder à des mouvements de crédits de chapitre à chapitre à l'exclusion des crédits relatifs aux dépenses de personnel, dans la limite de 7.5 % du montant des dépenses réelles de chacune des sections : fonctionnement et investissement, déterminées à l'occasion du budget.
- Autorise la Présidente à signer tout document s'y rapportant

N° 56/2024 : DESIGNATION DE DEUX REPRESENTANTS AU COMITE DE PROGRAMMATION LEADER DU GROUPE D'ACTION LOCALE (GAL)

Madame la Présidente fait part au Conseil Communautaire de la nécessité de désigner des représentants intercommunaux au sein du Comité de programmation LEADER du GAL pour la période 2023-2027

Il est nécessaire de désigner 2 délégués dont 1 délégué titulaire et 1 délégué suppléant

A l'unanimité des Membres présents, le Conseil Communautaire désigne :

Membre titulaire : Mme CHEVALLOT Pascale
Membre suppléant : M DE BOUVET Michel

N° 57/2024 : TARIFS DE LA HALTE NAUTIQUE AU 1^{ER} MAI 2024

La présidente rappelle aux membres du conseil communautaire qu'une régie de recettes a été créée pour la Halte Nautique au bord du canal à Orconte. Les tarifs n'ont pas augmenté depuis le 1^{er} mai 2019 et les recettes enregistrées ne suffisent pas à financer les dépenses de fonctionnement.

Elle propose de fixer les tarifs à compter du 1^{er} mai 2024

Après en avoir délibéré à l'unanimité des Membres présents, le Conseil Communautaire décide de fixer les tarifs suivants à compter du 1^{er} mai 2024 :

Bateaux < à 10 m			Bateaux > à 10m		
	Tarifs 2019	Tarifs 2024		Tarifs 2019	Tarifs 2024
1 jour	7 € TTC	9 € TTC	1 jour	9 € TTC	11 € TTC
1 semaine	27 € TTC	35 € TTC	1 semaine	30 € TTC	40 € TTC
1 mois	65 € TTC	90 € TTC	1 mois	92 € TTC	100 € TTC

Péniches collectives et gros bateaux :
1 jour : 28 € TTC passant à 30 € TTC
1 week-end : 56 € TTC passant à 60 € TTC
Forfait eau : 19 € TTC passant à 21 € TTC

Une réflexion sera menée quant à la facturation des camping-cars pour la saison prochaine.

DÉBAT SUR LES ZONES D'ACCÉLÉRATION DES ÉNERGIES RENOUVELABLES :

La Présidente donne la liste des communes qui ont délibéré et indique que c'est un débat difficile à mener avec peu d'éléments connus sur le positionnement des zones fixées.

Les 9 communes ayant délibéré pour proposer des zaer sont :

Arrigny, Brandonvillers, Cloyes sur Marne, Ecriennes, Gigny- Bussy, Larzicourt, Luxémont- Villotte, Orconte, Saint Remy en Bouzémont.

Les élus précisent qu'ils ont proposé des zones destinées au photovoltaïque. Pas de remarque soulevée hormis une concernant la loi littoral du fait de la proximité du Lac du Der :

Laurent Bouquet rappelle que pour toutes les communes exposées à la loi littoral, il n'y a pas eu d'accompagnement ; les services déconcentrés ne se sont pas intéressés à cette problématique.

Les 16 communes n'ayant pas délibéré sont : Châtillon sur Broué, Dompremy, Drosnay, Isle sur Marne, Favresse, Giffaumont- Champaubert, Isle sur Marne, Haussignémont, Heiltz le Hutier, Matignicourt-Goncourt, Moncetz l'Abbaye, Norrois, Outines, Sainte Marie du Lac, Scrupt, Thiéblemont-Farémont. Soit la majorité des 25 communes de la CCPBD.

QUESTIONS DIVERSES :

La bibliothèque de St Remy en Bouzémont organise une soirée jeux le 19 avril

Jean-Pierre Calabrèse informe les élus que durant la journée de 25 mai de nombreuses manifestations sont organisées à Giffaumont- champaubert et Ste Marie du Lac avec notamment le matin la Farandole des bateaux sur le lac suivie d'un repas républicain et d'animations diverses jusqu'au soir avec en point final un spectacle pyrotechnique. Des bénévoles sont attendus pour l'allumage des petits lampions.

RDV le matin à 8h30 au SMCD embarquement à 9h30.

L'ordre du jour et les questions diverses étant épuisées, la séance est close à 19h45.

La Secrétaire de séance

La Présidente

Florence LOISELET

Pascale CHEVALLOT

